



De nouvelles conséquences des restrictions budgétaires !

Par courrier en date du 20/09/2011, l'Inspecteur d'Académie de la Vendée s'est adressé aux écoles du département pour leur signifier que « *le nombre de postes de médecins non pourvus à cette rentrée* » l'amène à décider que « *l'examen médical ne peut donc plus être assuré de façon systématique pour tous les enfants de 6 ans* ».

L'Inspecteur d'Académie ajoute que pour la présente année scolaire, les enseignants devront effectuer un « *repérage précoce des difficultés d'apprentissage* ».

Ce bilan de santé est indispensable pour établir un dépistage précoce de déficiences. Il doit par conséquent être établi par un professionnel : le médecin scolaire.

Cette situation est inadmissible et fait porter aux équipes enseignantes une responsabilité démesurée. Pour le SNUipp-FSU Vendée, la circulaire départementale n'est pas acceptable :

✚ parce qu'elle est contraire au code de l'éducation dans lequel est écrit « *qu'un bilan de leur état de santé physique et psychologique est réalisé par le médecin de l'éducation nationale* » (article L541-1). Il est même ajouté dans une circulaire publié au Bulletin Officiel du 25/01/2001 que « *le médecin de l'éducation nationale est le spécialiste du bilan spécifique...* » ;

✚ parce que les enseignants ne sont pas des médecins et qu'ils porteraient la responsabilité d'un enfant non signalé, parce que pas en difficulté d'apprentissage, alors qu'il nécessite un dépistage auditif ou visuel ;

✚ parce que les enseignants ne sont pas responsables des postes de médecins non pourvus et qu'ils ne cautionneront pas un recul de la santé publique.

La réussite de tous. Sans modération !



Pour l'école,
on ne doit
pas se priver.

Par conséquent, le SNUipp-FSU Vendée appelle :

✚ les enseignants des écoles à ne pas cibler d'élèves et à demander à ce que tous les élèves bénéficient d'un bilan de santé par le médecin scolaire ;

✚ les parents d'élèves à saisir l'Inspecteur d'Académie pour que, conformément à la loi, leur enfant bénéficie du bilan de santé auquel il a droit (cf. modèle de courrier sur notre site Internet : <http://85.snuipp.fr>).

Ce constat courageux de l'Inspecteur Académie illustre bien qu'une nouvelle fois les restrictions budgétaires dans l'Éducation Nationale ont des conséquences directes pour les enfants.

Les manques de moyens sont une évidence. Seuls le Ministre et le gouvernement persistent dans leurs choix idéologiques.

La Roche sur Yon, le vendredi 30 septembre 2011.

La réussite de tous ?



un enjeu primaire dès la maternelle.

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegc | www.snuipp.fr

SNUipp 85, Cité des Forges - Bat. A - Esc. E - BP 01 - 85001 La Roche-sur-Yon
Tel : 02 51 62 03 14 - **Fax** : 02 51 05 56 80 - **Courriel** : snu85@snuipp.fr - **Site** : <http://85.snuipp.fr>